



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Sylvie Gourdon Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Paulo Neves Sébastien Roche Anne Soulier
X absent			
1 procuration	Maryline Salvador a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Délibération :	10.06.08		
Objet :	Décision modificative – exercice 2026		
Rapporteur :	Mariel Martin		
N° Acte :	7.1.1		

Le rapporteur expose :

Des modifications doivent être apportées en dépenses et en recettes, en section d'investissement pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

En effet, afin de pouvoir honorer différentes factures concernant les investissements portés par la commune et disposer d'une situation budgétaire au plus près de l'avancée des travaux, une nouvelle ventilation des crédits entre chapitres est nécessaire.

Il est à noter que cette ventilation ne porte en rien atteinte à l'équilibre du budget.

SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Chapitre - Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-238	AVANCE VERSEE		+ 130 000 €		
21-2183	MATERIEL INFORMATIQUE	-10 000 €			
21-2184	MATERIEL DE BUREAU	-6 000 €			
21-2131	CONSTRUCTION BATIMENT PUBLIC	-114 000 €			

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°070403 du conseil municipal du 7 avril 2026, portant adoption du budget primitif pour l'année 2026.



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif pour l'année 2026 ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modification ci-dessus, du budget 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

**Pour extrait conforme
Caderousse le 11 juin 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Jean-Claude Moratal Secrétaire de séance,**

